

# **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PLEYBEN  
CHÂTEAULIN PORZAY**

## **DOSSIER DE SYNTHÈSE**

### **Le diagnostic**

## Préambule

Les élus de l'intercommunalité ont pour volonté d'associer le plus largement possible les habitants souhaitant s'impliquer dans l'élaboration du PLUiH.

La concertation menée tout au long de la démarche vise à informer le public mais aussi à permettre à tous de formuler des observations et des propositions sur le sujet.

La mise à disposition d'un dossier de synthèse du travail produit aux différentes étapes d'élaboration du PLUiH (diagnostic, PADD, Règlement et OAP) s'inscrit dans ce cadre. Il est disponible au siège de la Communauté de communes et dans les différentes communes du territoire.

**Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Mme. Murielle Gléhen, chargée de mission de l'aménagement du territoire à l'intercommunalité (02 98 16 14 00 - [plui@ccpcp.bzh](mailto:plui@ccpcp.bzh) ).**

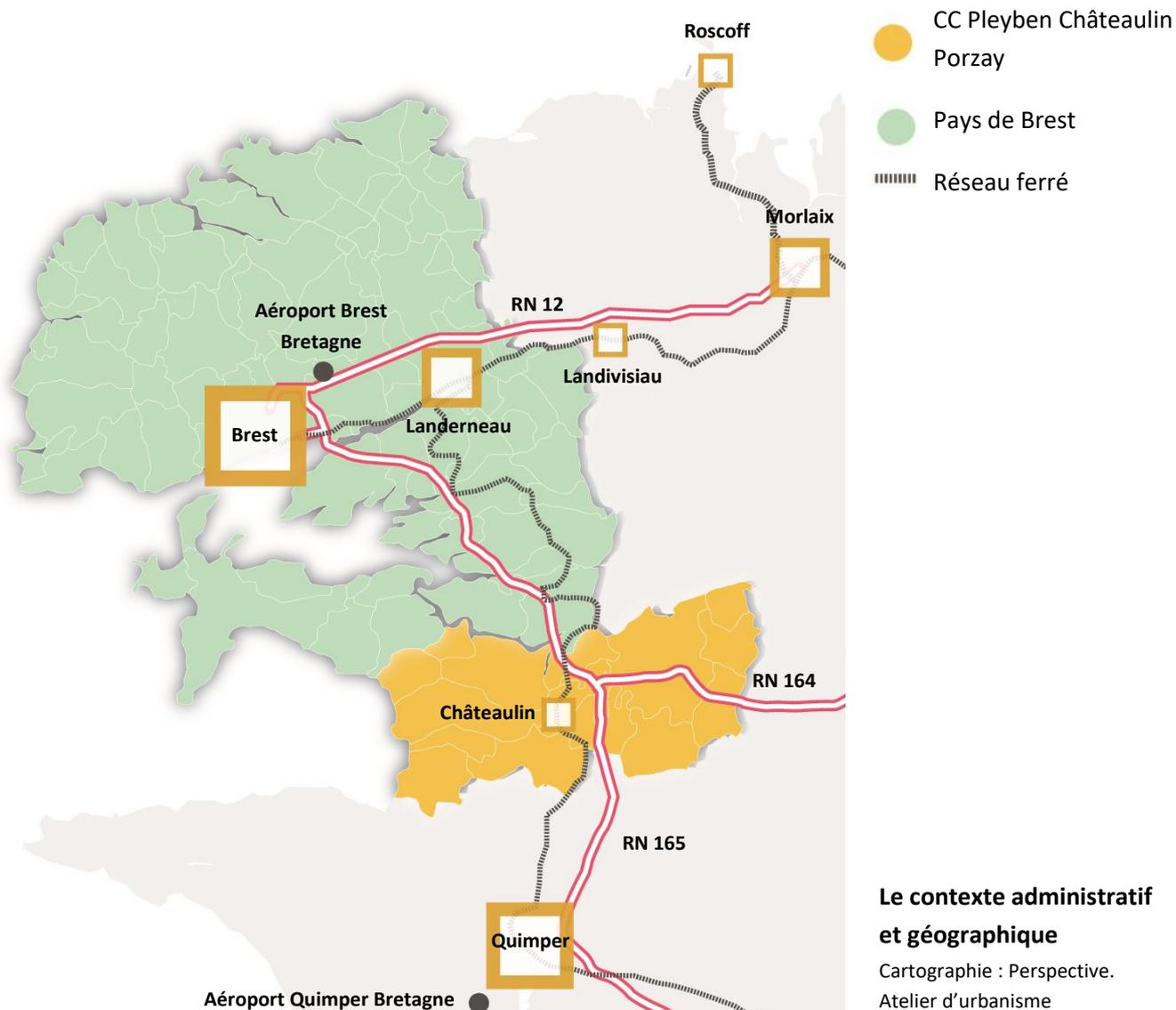
**Vous pouvez également :**

- Écrire vos suggestions dans le registre disponible dans votre mairie ou au siège de la CCPCP
- Adresser un mail ou un courrier à l'attention de la Présidente de la Communauté de communes
- Assister aux réunions publiques

# SOMMAIRE

1. Le contexte territorial ..... page 4
2. Le contexte paysager et urbain ..... page 5
3. La démographie et l'habitat ..... page 7
4. L'emploi et les activités économiques ..... page 8
5. Les équipements et la mobilité ..... page 10
6. L'environnement naturel ..... page 11
7. La gestion des ressources, des risques et des nuisances ..... page 14
8. Cartographie des principaux enjeux identifiés ..... page 16

# 1. Le contexte territorial



Localisée le plus au sud du Pays de Brest, sur la côte ouest finistérienne, la Communauté de communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) en constitue la porte d'entrée via la RN 165.

Elle se situe à la limite de l'aire d'influence de la métropole brestoïse et de celle de Quimper. Elle est suffisamment éloignée de ces polarités pour avoir pu développer une polarité relativement autonome. Cette situation est déterminante pour comprendre son fonctionnement.

Située au centre du département, la CCPCP organise une polarité de petite taille. Les effets d'attraction et d'entraînement restent aujourd'hui limités aux communes périphériques situées au nord de la CCPCP, voire aux communes de Pont-de-Buis-lès-Quimerch, Brasparts et Lopérec.

La CCPCP se structure autour de la commune de Châteaulin. Localisée au centre du territoire, elle apporte une réponse aux principales attentes des habitants du territoire aussi bien en termes d'équipements, que de commerces, de services et d'emplois. A noter que les habitants des communes du Porzay ont tendance à se tourner vers les pôles de Quimper, Douarnenez et Crozon plus rapidement accessibles que Châteaulin.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<b>Atout</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une certaine « autonomie » du territoire qui présente une échelle de bassin de vie</li></ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rendre le territoire plus « autonome »</li><li>▪ Valoriser la position de porte d'entrée du Pays de Brest</li></ul>
<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un territoire en marge des principales dynamiques métropolitaines</li><li>▪ Des habitants du Porzay qui se tournent vers les pôles de Quimper, Douarnenez et Crozon</li></ul>	<b>Menace</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Si la vitalité de Châteaulin décline, toutes les communes de la CCPCP seront fragilisées</li></ul>

### **Les principaux enjeux**

- ➔ Tenir compte du positionnement de la CCPCP au sein du Pays de Brest et du Finistère.
- ➔ Tenir compte de l'organisation du territoire en affirmant le rôle de la ville centre.

## **2. Le contexte paysager et urbain**

La CCPCP dispose d'un environnement caractérisé par sa forte proximité à la nature, à l'agriculture et à la mer. Ses paysages se découvrent au gré des ouvertures vers le lointain et des passages d'un bassin visuel à un autre.

Une multitude de hameaux et d'écarts sont déjà visibles sur la carte de Cassini du 18ème siècle. A partir du 20ème siècle, cette tendance s'est particulièrement poursuivie sur les communes littorales avec le développement du tourisme et des résidences secondaires.

En l'espace d'un siècle, le paysage s'est considérablement modifié sous l'influence de la pression démographique, de l'implantation des zones d'activités économiques et de la place croissante faite à la voiture.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<b>Atouts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une image valorisée du territoire : des grands paysages de qualité, une image rurale maintenue, une position littorale</li><li>▪ Une centralité historique affirmée</li></ul>	<b>Opportunité</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un potentiel d'amélioration de la qualité de vie dans le centre urbain à travers la mise en valeur de sa configuration spécifique associant des espaces bâtis et naturels, en accord avec le site de la vallée de l'Aulne</li></ul>
<b>Faiblesse</b>	<b>Menace</b>

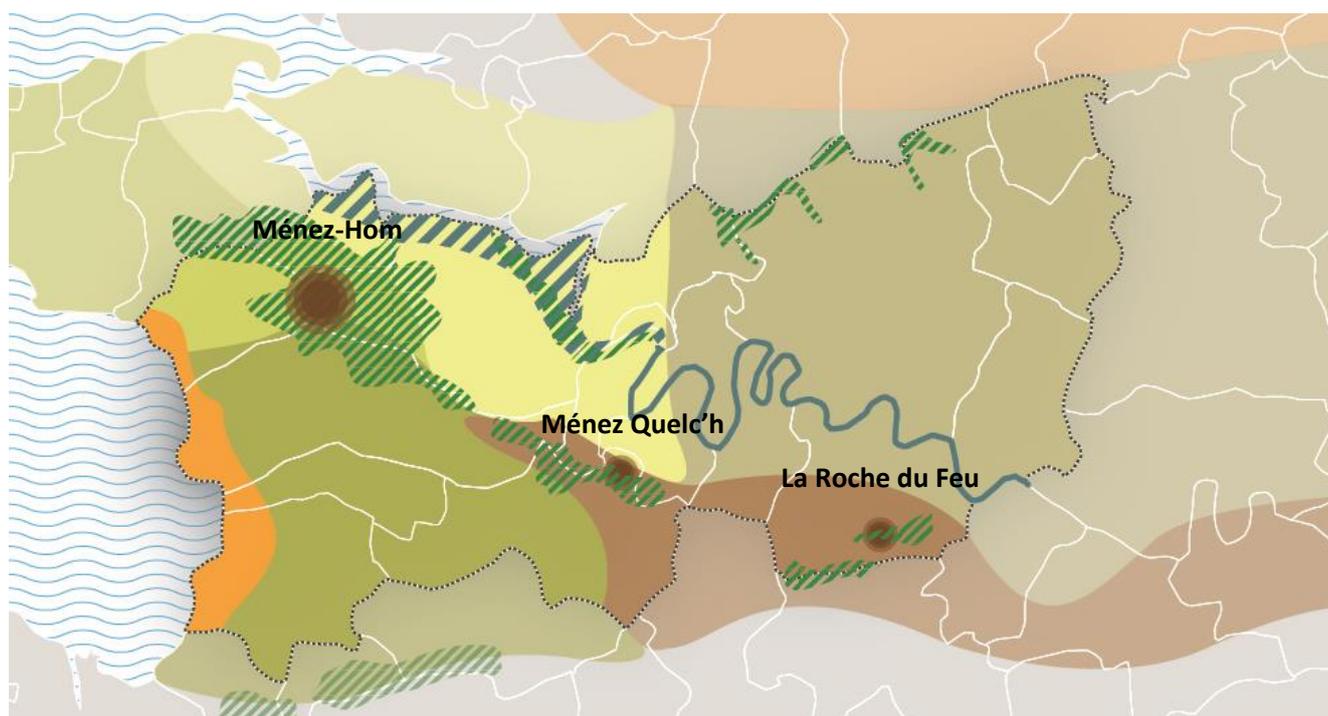
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une perte d'identité progressive (banalisation du mode de développement urbain)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une prise de conscience inégale de l'altération des paysages par le modèle de développement des dernières décennies (étalement urbain, qualité des entrées de ville)</li> </ul>
---	--

### Les principaux enjeux

- ➔ Assurer la protection et la mise en valeur du milieu rural et du littoral. Valoriser les perspectives sur le grand paysage et les paysages emblématiques.
- ➔ Assurer le maintien de la nature en ville et la porosité entre espace urbanisé et espace cultivé.
- ➔ Maintenir les silhouettes urbaines, limiter le développement linéaire, traiter la transition entre les espaces urbanisés et les milieux agricoles et naturels au niveau des franges et des entrées de ville.
- ➔ Maintenir et affirmer l'identité de ville de Châteaulin, afin de conforter son rôle de pôle structurant dans l'armature territoriale.

### Les unités paysagères

Cartographie : Perspective. Atelier d'urbanisme



#### Unités paysagères

- |   |   |
|---|---|
|  Le paysage maritime     |  L'Aulne maritime        |
|  La cuvette de Porzay    |  Le bassin de Châteaulin |
|  La presqu'île de Crozon |  Les montagnes noires    |

#### Principales sous-unités paysagères

- |   |
|---|
|  La vallée encaissée de l'Aulne   |
|  Les méandres de l'Aulne          |
|  Les landes et les milieux boisés |

### 3. La démographie et l'habitat

La CCPCP est la plus modeste des Communautés du Pays de Brest en termes de population. Dans les années 1980 et 1990, le niveau de population a baissé contrairement à la majorité des intercommunalités du Pays de Brest. Depuis le début des années 2000, un nouvel élan démographique est notable dans l'ensemble des communautés. La CCPCP a gagné près de 2 200 habitants entre 1999 et 2016 (+ 10,5 %).

La croissance démographique a largement été portée par l'attractivité résidentielle, du fait notamment d'un coût du foncier relativement faible. La tendance actuelle est néanmoins à un ralentissement généralisé de la dynamique démographique, à l'image de la trajectoire observée sur le département.

En 2016, la communauté compte environ 13 620 logements soit une évolution de 20 % par rapport à 1999 (+ 2300 logements), inférieure à celle observée à l'échelle du Pays de Brest (+ 29,8 %, hors Brest métropole). Le rythme de constructions neuves s'est nettement ralenti sur la période récente, du fait d'un contexte économique morose, de la disparition ou de la réforme de dispositifs tels que le Prêt à Taux Zéro ou le Pass-Foncier, ou encore de l'évolution des réglementations en matière d'économies d'énergie (RT2012).

Quantitativement, la construction a été prédominante dans les communes littorales (46 %) et les communes rurales (44 %). Le pôle urbain concentre seulement 10 % des nouvelles constructions entre 2010 et 2017.

#### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<b>Atouts</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un solde migratoire positif et supérieur à la moyenne départementale et égal à la moyenne régionale, signe d'une relative attractivité</li><li>▪ Châteaulin, Pleyben et Dinéault jouent un rôle clef dans l'accueil des personnes s'installant sur le territoire. A noter que la dynamique observée sur la commune de Dinéault s'explique principalement par l'accueil de nouveaux militaires à la caserne Ty Vougeret et à l'évolution de leur prise en compte dans les données du recensement Insee.</li><li>▪ Un parc locatif privé bien présent sur l'ensemble du territoire</li><li>▪ Une bonne adéquation de l'offre locative sociale</li></ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un potentiel de promotion des segments de marché inexistant sur plusieurs communes (habitat individuel groupé, collectif) et de diversification des statuts d'occupation et des tailles des logements</li><li>▪ Améliorer la maîtrise des opérations</li></ul>
<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un solde naturel négatif, qui n'a pas permis la poursuite de l'élan démographique observé entre 1999 et 2011</li></ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Un littoral qui cumule une population âgée et un rythme de vieillissement élevé</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un manque de diversité des formes urbaines et des statuts des logements, hormis à Châteaulin, qui ne permet pas de répondre aux modes de vie contemporains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un fort décalage de l'offre en habitat par rapport aux besoins : un parc de grands logements que vient conforter la production neuve en contradiction avec l'évolution de la taille des ménages</li> <li>▪ Un parc relativement ancien avec une performance énergétique probablement défavorable et une problématique de logements vacants qui s'accroît</li> </ul>
--	--

### **Les principaux enjeux**

- S'efforcer de chercher des solutions pour permettre le renouvellement démographique du territoire.
- Conforter, voire renforcer l'attractivité des polarités et offrir à toutes les communes des perspectives de renouvellement de leur population. Pour les communes littorales, réfléchir à l'équilibre entre résidences secondaires et résidences principales.
- Anticiper les conséquences du vieillissement de la population et de l'évolution de la structure des ménages.
- Créer les conditions permettant de développer la rénovation énergétique des logements.
- Développer l'offre à destination des personnes âgées (taille du logement, localisation, prise en compte de la perte d'autonomie...) et réfléchir au devenir du parc actuellement occupé par les plus anciens.
- Permettre une diversité des formes urbaines tout en veillant à la qualité architecturale et à leur insertion paysagère.

## **4. L'emploi et les activités économiques**

C'est sans surprise le pôle urbain, Pleyben et Dinéault qui concentrent l'essentiel des emplois, avec près de 77 % des emplois de l'intercommunalité (environ 7 050 emplois). Le volume d'emplois dans les autres communes s'échelonne de 30 à 490 emplois. A l'échelle de la CCPCP, 57 % des actifs travaillent sur l'intercommunalité selon l'Agence d'Urbanisme Brest Bretagne (Adeupa). Les actifs sont plus « captifs » du territoire que dans les intercommunalités voisines. Les communes ne présentent logiquement pas toute la même dépendance aux pôles d'emplois : moins de 35 % des actifs des communes littorales et rurales travaillent dans leur commune de résidence, contre 50 % dans le centre urbain.

Entre 2009 et 2016 le nombre d'emplois a augmenté d'environ 180 sur la CCPCP. Néanmoins, sans la prise en compte de l'école de gendarmerie à Dinéault (+ 640 emplois recensés sur la commune entre 2011 et 2016), la CCPCP subirait une baisse globale de l'emploi sur son territoire. Deux secteurs sont principalement concernés par le ralentissement économique : l'agriculture et la construction. La dynamique de l'emploi est fragile sur la CCPCP, à l'instar de l'ensemble du nord-ouest du Finistère qui a subi de nombreuses répercussions de la crise économique de 2008.

La CCPCP s'inscrit dans le modèle traditionnel de la ville-centre qui concentre les équipements et les activités commerciales, culturelles, etc. et rayonne sur les communes rurales proches. Le poids du centre-ville de Châteaulin diminue néanmoins, avec le renforcement de la concurrence des entrées de ville et l'importance des déplacements domicile-travail qui induit des logiques d'achat favorables aux secteurs situés en périphérie. Cela entraîne une recrudescence de la vacance des commerces dans les centres, ce qui influence leur ambiance urbaine. A Châteaulin, plusieurs tronçons commerciaux marquent des signes de dévitalisation (Grand Rue, rue de Graveran). Outre la concurrence avec les zones périphériques, les raisons de cette vacance commerciale sont multiples : conjoncture difficile ; loyers trop importants ; locaux anciens qui nécessiteraient des travaux, notamment pour la mise aux normes accessibilité PMR.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des investissements importants et continus de la collectivité pour le développement des zones d'activité</li> <li>▪ Un environnement préservé, une façade maritime et le canal de Nantes à Brest propice à l'activité touristique</li> <li>▪ Un tissu dense de très petites entreprises et quelques gros employeurs</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un potentiel pour d'autres formes de tourisme : le tourisme vert, l'écotourisme, le tourisme rural, le tourisme urbain</li> <li>▪ Une réflexion nécessaire sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs</li> </ul>
<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une attractivité qui reste faible, à l'image du Pays de Brest et plus largement du Finistère</li> <li>▪ Un tissu économique globalement sous-proportionné par rapport au nombre d'habitants</li> <li>▪ Des difficultés pour développer des zones d'activité sur les communes littorales</li> <li>▪ Une fragilité de l'offre commerciale</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Hormis à Dinéault, un exode des jeunes actifs, faute d'opportunités suffisantes à l'échelle du département</li> <li>▪ Les habitudes liées aux navettes domicile-travail, conjuguées à la délocalisation des commerces en entrée de ville, entraînent une baisse de la fréquentation de la centralité historique</li> <li>▪ Une place importante de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. Une filière qui pourrait connaître des évolutions majeures dans les années à venir, ce qui fragiliserait le tissu productif de la CCPCP</li> </ul>

### **Les principaux enjeux**

- ➔ Augmenter le nombre d'emplois pour réduire la vulnérabilité due au coût des déplacements domicile-travail et la dépendance aux pôles d'emplois voisins.
- ➔ Affirmer le rôle des zones d'activités pour améliorer la viabilité économique du territoire.
- ➔ Offrir les conditions de pérennité de certaines activités isolées en complémentarité avec l'offre en zone d'activités.

- ➔ Préserver l'activité agricole, notamment en maîtrisant la consommation foncière et en offrant des conditions de diversification.
- ➔ Veiller à l'équilibre centralités / extensions urbaines et mieux préciser la nature des activités accueillies dans les zones périphériques.

## 5. Les équipements et la mobilité

Les parcours scolaires peuvent s'accomplir dans leur intégralité sur le territoire, de l'école maternelle jusqu'au lycée, voire les études supérieures pour certains domaines.

L'offre culturelle a une dimension principalement locale. Châteaulin et Pleyben se distinguent par la présence d'équipements plus structurants ayant un rayonnement supra communal (cinéma, centre aquatique, salle de spectacle...).

Le territoire est globalement bien doté en service de santé de premier recours (médecin généraliste, pharmacien, infirmier, masseur-kinésithérapeute et dentiste), ce qui est un facteur d'attractivité du territoire. A noter l'existence de maisons de santé à Pleyben et Plonévez-Porzay et d'un projet à Châteaulin.

L'aire urbaine est marquée par l'importance de l'usage de la voiture individuelle correspondant à un mode d'urbanisation diffus. La hausse du coût du carburant associée à la préoccupation de plus en plus prégnante de l'environnement obligent à réfléchir à un rééquilibrage entre les différents modes de déplacements. L'Insee estime que la CCPCP génère chaque jour 8 500 déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Seulement 0,8 % des actifs utilisent un transport en commun pour effectuer leur trajet domicile-travail.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le niveau d'équipements est globalement satisfaisant et permet de répondre aux besoins quotidiens des habitants</li> <li>▪ Châteaulin dispose de nombreux équipements structurants qui bénéficient à l'ensemble des communes environnantes</li> <li>▪ Des pratiques de covoiturage organisées aux abords des axes structurants et de la principale zone d'emploi, le site Pouillot / Lospars. Un travail en cours sur le développement du covoiturage en partenariat avec l'association éhop.</li> </ul>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une gare qui pourrait jouer un rôle plus structurant à l'échelle de la CCPCP</li> <li>▪ Mettre en cohérence les politiques culturelles et de loisirs communales</li> </ul>
<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un manque de liaisons entre Châteaulin et les autres communes, ce qui constitue une</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le vieillissement étant une problématique majeure du Pays, un bon réseau de centres</li> </ul>

<p>fragilité dans le cadre des dynamiques économiques et résidentielles internes au territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une desserte par le réseau de transport collectif BreizhGo peu présent</li> <li>▪ Une dépendance à la voiture pour les déplacements du quotidien</li> <li>▪ Une concentration des flux entraînant des difficultés de circulation à Châteaulin</li> <li>▪ Un déficit de mobilité alternative à la voiture, pour tous les type de déplacement (travail, loisirs, achats...)</li> </ul>	<p>d'accueil pour personnes âgées devient une nécessité (Ehpad, foyers-logements, résidences-services, hébergements temporaires...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une vulnérabilité due au coût des déplacements pendulaires</li> </ul>
---	--

### **Les principaux enjeux**

- ➔ Assurer l'accessibilité aux équipements pour l'ensemble de la population, en particulier pour les jeunes n'habitant pas Châteaulin et Pleyben.
- ➔ Privilégier l'intensité et la concentration des équipements du quotidien entraînant des flux importants et ne nécessitant pas d'emprise au sol importante dans le centre urbain.
- ➔ Dynamiser l'offre de santé et permettre aux communes de conserver des services de santé de premiers recours à proximité de leurs administrés.
- ➔ Faciliter l'accès de toutes les catégories de population aux commerces, services et équipements.
- ➔ Optimiser la circulation et le stationnement dans les bourgs, limiter les nuisances engendrées par le trafic et le stationnement des véhicules motorisés.
- ➔ Prévoir des liaisons douces à vocation « utilitaire » entre les communes.

## **6. L'environnement naturel**

La CCPCP est un territoire à dominante agricole. La présence de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2, de sites classés et inscrits et de sites Natura 2000 traduisent l'existence de forts enjeux environnementaux. Ces ensembles environnementaux sont les supports d'une biodiversité riche.

Le territoire est drainé principalement par l'Aulne, aussi appelée « rivière de Châteaulin » dans sa partie aval. L'Aulne est le principal fleuve côtier du Finistère. Long de 144 kilomètres, il prend sa source à l'est des Monts d'Arrée, à Lohuec dans les Côtes-d'Armor. A partir de la confluence avec Hyères en amont de la CCPCP (sur la commune de Cléden-Poher au lieu-dit Pont-Triffen), il dessine des méandres très marqués et encaissés. Entre Pont-Triffen et Port-Launay, l'Aulne est canalisée et constitue une partie du Canal de Nantes à Brest. La partie en aval de Châteaulin est communément appelée « Aulne maritime » : soumise à l'influence des marées, elle forme une ria. Ses principaux affluents sur le territoire de la CCPCP sont, d'amont en aval, le Ster Goanez, le Rozvéguen, le Rau des Trois Fontaines, le Vernic et enfin la Douffine au niveau de l'estuaire.

La CCPCP présente peu de boisements. Les principaux sont situés sur les communes de Trégarvan (forêt communale), Dinéault (Bois de Rozarnou, Bois du Chap et Bois de Trévoazec), Cast (Bois de Saint Gildas, Ménéz Quelc'h), Gouézec (Roche du Feu) et à mi-hauteur des pentes du Ménéz-Hom.

Les linéaires bocagers constituent pour leur part un élément majeur des paysages agraires et un support important de la trame écologique. Des inventaires du bocage ont été réalisés sur les communes de la CCPCP. A noter également la présence de landes et de tourbières au niveau de plusieurs localités de la CCPCP. Ce sont des réservoirs de biodiversité qui participent au réseau des continuités écologiques.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

<p><b>Atouts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des inventaires locaux sur la quasi-totalité des communes (bocage, cours d'eau, zones humides)</li> <li>▪ Des actions de restauration en cours du bocage via le programme Breizh-bocage porté par les établissements de bassin</li> <li>▪ Un territoire qui présente quelques réservoirs de biodiversité, pour la plupart d'ores et déjà protégés dans les documents d'urbanisme existants</li> <li>▪ Des corridors écologiques présents dans toutes les communes, supports de la biodiversité locale</li> </ul>	<p><b>Opportunité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des marges de manœuvre pour concilier aménagement et gestion économe de l'espace : une capacité de densification qui permet notamment d'envisager une réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels</li> </ul>
<p><b>Faiblesse</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des corridors écologiques contraints par des coupures liées aux infrastructures et parfois l'urbanisation</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un maillage bocager plus ou moins dégradé selon les communes</li> <li>▪ Le modèle actuel de développement se traduit par un impact fort sur les terres agricoles et l'environnement</li> </ul>

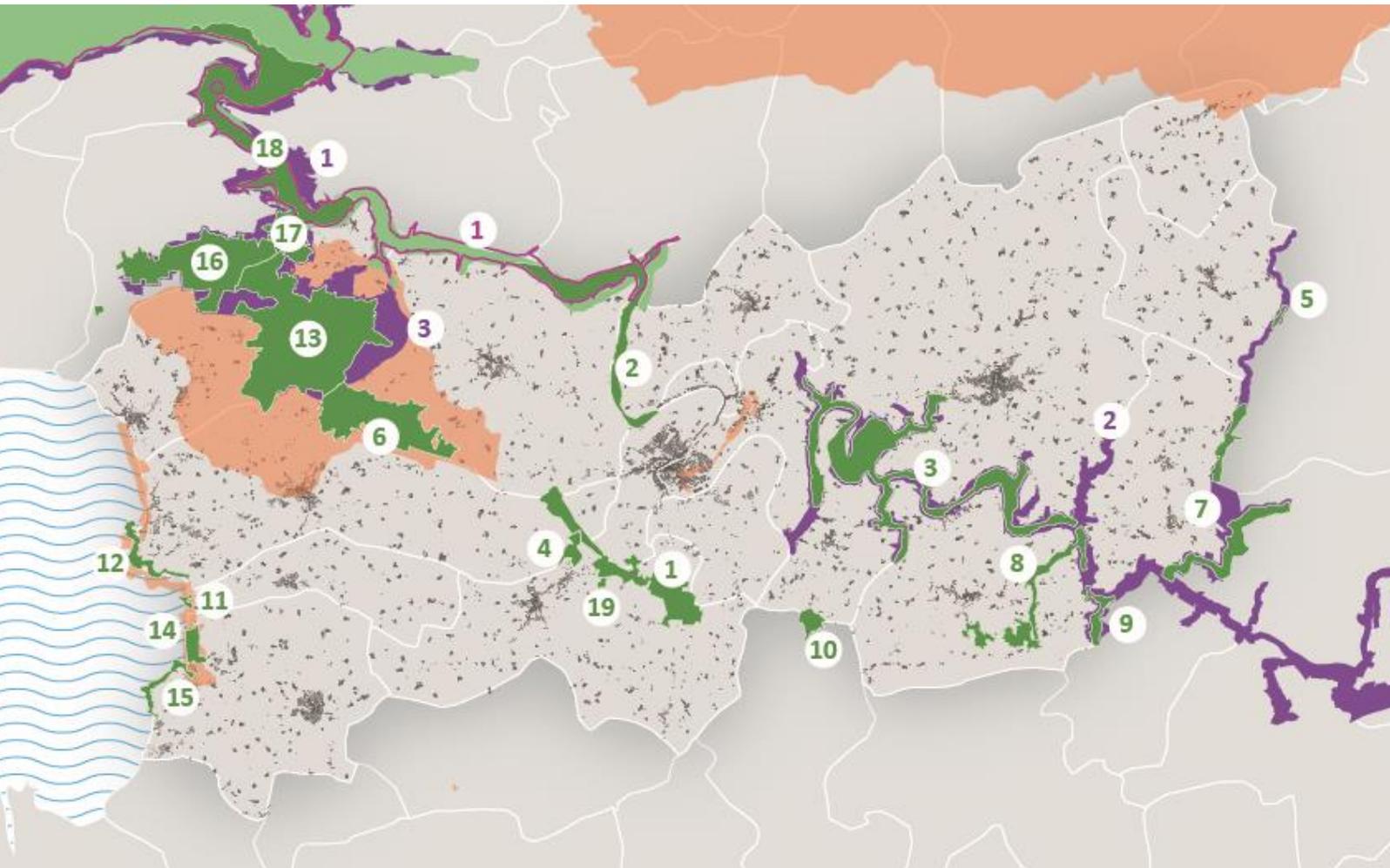
### **Les principaux enjeux**

- ➔ Protéger avec un règlement adapté les éléments constitutifs de la trame verte et bleue.
- ➔ Permettre une évolution raisonnée du maillage bocager en partenariat avec le monde agricole.
- ➔ Prendre en compte l'imperméabilisation des sols en raison du relief et de la pluviométrie.

## Les espaces naturels protégés et inventoriés

Cartographie : Perspective. Atelier d'urbanisme

Source : Géobretagne



- **ZNIEFF de type 1** : 1. « Menez Quelec’h – Montagne-St-Gildas » ; 2. « Marais de l’Aulne Maritime autour de la pointe de Rosconnec » ; 3. « Corridor boisé de l’Aulne » ; 4. « Landes de Cotornec – Saint-Gildas » ; 5. « Pont ar Grossec » ; 6. « Landes et tourbières des Run-braz, Run-bihan et Run-Askel » ; 7. « Steir Goanes » ; 8. « Rosveguen » ; 9. « Ster pont ar C’hlaon » ; 10. « Tourbière de Ty ar Yeun » ; 11. « Côte de Ty-Anquer » ; 12. « Landes et pelouses de la pointe de Talagrip à Kervigen » ; 13. « Landes et tourbières du Ménez Hom – Kerfréval » ; 14. « Dunes de Sainte-Anne-La Palud » ; 15. « Côte de Treffuntec » ; 16. « Rochers, landes et Tourbières de la montagne d’Argol » ; 17. « Bois du Folgoat et de Folgoat (forêt domaniale de Landevennec) » ; 18. « Anse de Landevennec » ; 19. « Guilispars »
- **ZICO** « Baie de Daoulas – Anse du Poulmic »
- **Sites classés et inscrits**
- Sites Natura 2000** :
  - 1. ZSC « Rade de Brest : Baie de Daoulas, estuaire de l’Aulne » ; 2. ZSC « Vallée de l’Aulne » ; 4. « Complexe du Ménez-Hom »
- 1. ZPS « Rade de Brest : Baie de Daoulas, Anse de Poulmic »

## 7. La gestion des ressources, des risques et des nuisances

Globalement, la qualité des masses d'eau est bonne à moyenne sur le territoire (hormis la masse d'eau littorale « Baie de Douarnenez » qui présente un bon état chimique et un état écologique médiocre en 2013), et des enjeux particuliers liés aux algues vertes sont identifiés. L'altération de la qualité des eaux souterraines a pour origine essentiellement les nitrates d'origine agricole et les pesticides d'origine agricole ou non.

La CCPCP est en situation de dépendance énergétique, mais dans une moindre mesure que les autres EPCI du Pays de Brest. Le territoire produit 22 % de ses consommations d'énergie – qui s'élèvent à 616 GWH, contre 7 à 16 % pour les autres EPCI. Le potentiel estimé par le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la CCPCP à horizon 2030 est un taux d'autonomie énergétique de 49 %. La trajectoire d'autonomie énergétique de la CCPCP pourrait l'amener à l'autonomie énergétique à horizon 2040. Le PCAET table sur une diminution potentielle de 18 % de consommation d'énergie (482 GWH) à horizon 2030.

Des risques naturels existent sur tout le territoire (météorologique, sismique) tandis que d'autres sont plus localisés (inondation, mouvement de terrain). L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique a été conduite dans le cadre de l'élaboration du PCAET. Le secteur littoral est soumis à l'érosion, aux tempêtes et submersions marines. Il cumule les facteurs de sensibilité, en accueillant une grande partie de l'activité touristique avec notamment des campings et hôtels en zones basses. La vallée de l'Aulne est particulièrement exposée aux risques de mouvements de terrain et d'inondations. Enfin, les zones urbaines sont sensibles aux tempêtes et inondations par ruissellement, qui pourraient s'intensifier du fait de l'augmentation des précipitations courtes et intenses.

### **Bilan AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)**

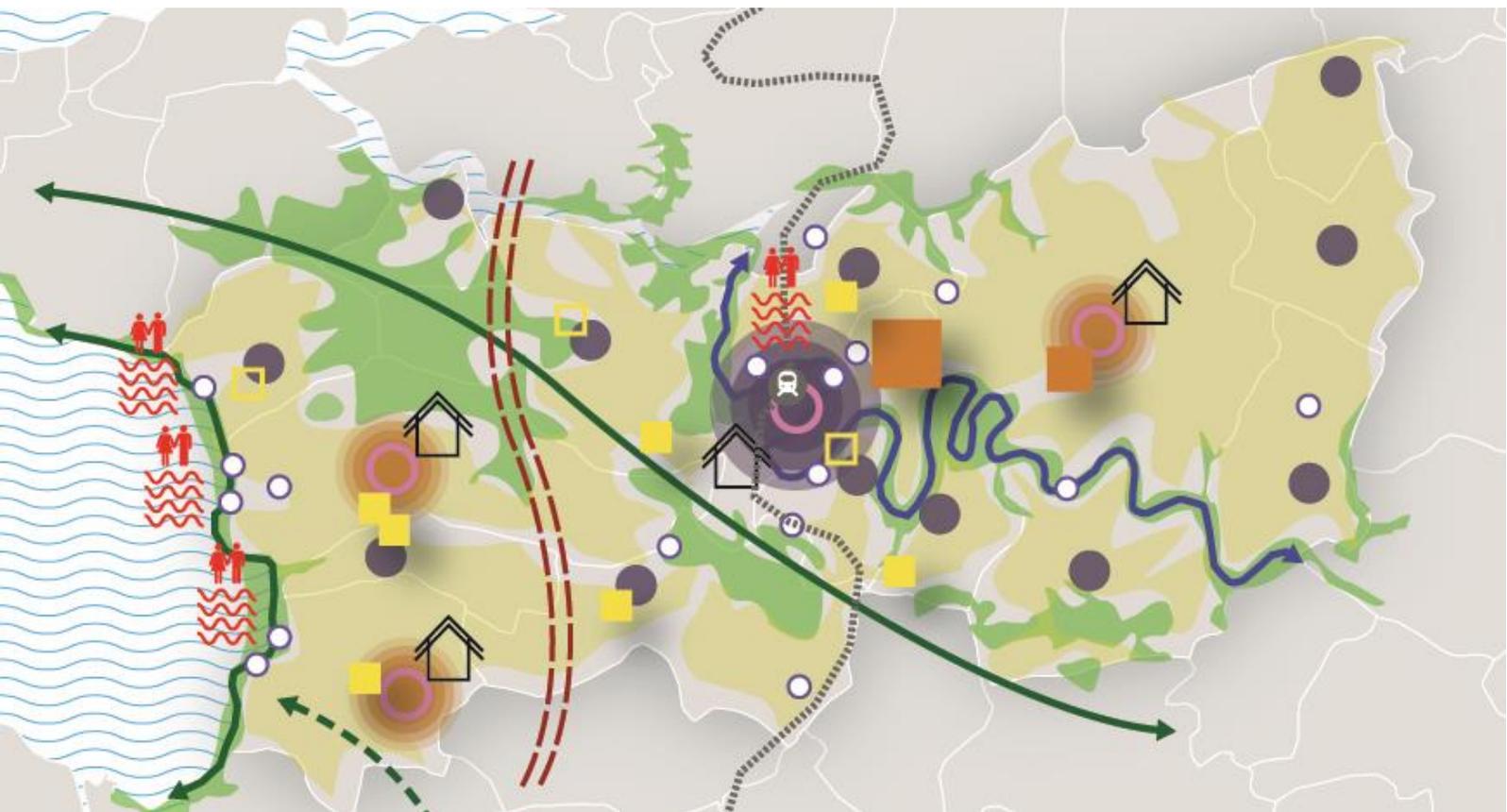
<b>Atout</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une qualité des masses d'eau globalement en bon état</li><li>▪ Une bonne connaissance des risques existants sur le territoire, notamment grâce au Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRi) de Châteaulin, Port-Launay et Saint-Coulitz, au PPRi Aulne Amont relatif aux communes de Châteauneuf-du-Faou, Gouézec, Pleyben et Saint-Goazec (en cours de réalisation) et au Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatif au phénomène Mouvements de Terrain (PPRMT), qui concerne Châteaulin et Port-Launay</li></ul>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des gisements à mobiliser pour développer les énergies renouvelables, principalement le photovoltaïque et le bois</li><li>▪ Une autonomie énergétique envisageable à l'horizon 2040 selon le PCAET</li></ul>
<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Une dépendance énergétique relativement forte</li></ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La présence des algues vertes constitue une nuisance pour l'accès à la plage et est</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ De nombreuses zones présentant des aléas accueillent des habitants</li> </ul>	<p>susceptible de dégrader l'image balnéaire du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une culture du risque qui n'est pas toujours intégrée aux pratiques d'aménagement</li> </ul>
--	--

### **Les principaux enjeux**

- ➔ Protéger les zones humides afin de poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux superficielles.
- ➔ Protéger les captages d'eau potable.
- ➔ Faciliter la mise en oeuvre du PCAET et l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables.
- ➔ Adapter les pratiques de l'aménagement vis-à-vis de l'augmentation des risques naturels et technologiques liée au changement climatique.

## 8. Cartographie des principaux enjeux identifiés



Organiser l'armature territoriale locale et définir le rôle du pôle structurant et des pôles d'équilibre



Prendre en compte l'« isolement » entre le littoral et le rétro-littoral observé sur le territoire



Adapter l'offre en logements aux besoins futurs au sein d'un marché tourné vers le logement individuel



Définir les possibilités d'urbanisation hors des centralités et réfléchir à la protection des personnes face aux risques



Définir les modalités de maintien des services et des commerces dans les centralités



Réfléchir au rôle des ZAE dans l'emploi local ; assurer une complémentarité entre les ZAE stratégiques et les zones de proximité ; réfléchir à l'équilibre entre centre-bourg et zone périphérique



Préserver le foncier agricole, support d'un des piliers de l'économie locale



Préserver les principaux espaces environnementaux, support du paysage rural du territoire ; définir les modalités d'urbanisation compatible avec le maintien des paysages ruraux ; maintenir, restaurer, voire créer des continuités écologiques